

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 14/67 du 3 octobre 1967 portant modèle de certificat de fin d'apprentissage.

Art. 1er. — Le maître d'apprentissage est tenu de délivrer à l'apprenti, à la fin de l'apprentissage, un certificat conforme au modèle annexé au présent arrêté.

Art. 2. — Une ampliation de ce certificat est adressés par le maître à l'inspecteur du travail, dans les huit jours de sa délivrance. L'inspecteur du travail transmet cette ampliation au Service national de l'emploi dans les quarante-huit heures de sa réception.

Art. 3. — Le présent arrêté entre en vigueur à compter du jour de sa publication au *Moniteur congolais*.

Cf. art. 24.6 de la loi 015-2002 du 16 oct. 2002 portant Code du travail.

Annexe à l'arrêté 14/67 du 3 octobre 1967

Modèle de certificat de fin d'apprentissage

Je soussigné, (nom et prénoms)

en qualité de

déclare que M fils (fille) de M

demeurant à (Province de).....

et de M a passé chez moi ... années d'apprentissage qu'il devait faire en vertu du contrat d'apprentissage conclu le et visé sous le N° du

En foi de quoi je lui délivre le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à le

(Signature)